



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

APPEL A PROJETS (AAP) MOI(S) SANS TABAC DE L'ASSURANCE MALADIE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Le CDC vous donne les informations précises concernant les financements possibles et ceux qui sont exclus
- Les MSP ou CDS déjà financées dans le cadre de leur accord conventionnel sur une de ces thématiques ne pourront pas prétendre à ce financement complémentaire
- Les CPTS ne sont pas éligibles au financement au titre des appels à projets actions locales
- Pour toute action en milieu scolaire, un accord du rectorat est demandé
- Les actions doivent être menées avec les professionnels ou partenaires locaux formés sur la thématique

Les objectifs

- augmenter le nombre d'arrêts du tabac avec un effet d'émulation
- permettre la mise en œuvre d'actions de proximité d'accompagnement et aides concrètes à l'arrêt du tabac à destination des publics prioritaires
- Réduire les inégalités sociales de santé

POINTS DE VIGILANCE

- **Prendre contact avec les référents de la CPAM le plus tôt possible** pour accompagner votre projet
- Fournir obligatoirement une **description précise des actions et des postes budgétaires** pour permettre une analyse aux niveaux local et régional ainsi que leur validation par la CNAM
- Mettre en place des **indicateurs** de processus (réalisation) et de résultats pour le suivi et l'évaluation
- Produire obligatoirement les éléments **d'évaluation** demandés ainsi que les pièces justificatives et comptables afférentes aux actions réalisées (bilan financier)
- En cas de modification du contenu de l'action après notification d'accords de financement, informer obligatoirement la CPAM pour avis

RÈGLES DE FINANCEMENT / VACATIONS DES INTERVENANTS

Professionnels non-salariés	Personnels salariés de la structure intervenante
<ul style="list-style-type: none">• Forfait 75 €/heure : praticiens• Forfait 50 €/heure : auxiliaires médicaux signataires d'une convention par l'Assurance Maladie• Forfait 40 €/heure : autres professionnels et/ou non professionnels de santé <p>Concernent aussi les membres des MSP et centres de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Forfait 40 €/heure

Les vacations comprennent le temps de :

- ✓ Préparation de l'action
- ✓ Coordination
- ✓ Animation
- ✓ Trajet (finançable à la condition qu'il soit justifié au regard de l'action déposée)

Concernant les personnes salariées d'une structure, les vacations ne peuvent rémunérer que des activités directement en lien avec l'action.

Les vacations n'ont pas vocation à financer des dépenses de fonctionnement pérennes de la structure ni à se substituer à d'autres financements.

ÉVALUATION

Exemples
d'indicateurs



- Mesurer l'atteinte du/des publics



- Mesurer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé



- Expliquer les écarts constatés
- Identifier les conséquences imprévues de l'action
- Formuler des pistes d'amélioration



Nombre de personnes touchées par l'action



Partenaires locaux mobilisés



Satisfaction globale des participants



Éléments permettant d'apprécier un changement de comportement

MOI(S) SANS TABAC – EXEMPLES D’ACTIONS

- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et d’**ateliers de suivi dans un lycée** :
 - ✓ Financement de vacations d’une infirmière scolaire à temps partiel et d’une infirmière libérale formées en tabacologie
 - ✓ Financement de substituts nicotiniques
- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et diététiques dans une **épicerie sociale** :
 - ✓ Financement de **vacations** d’un médecin, d’une sage-femme libérale formés en tabacologie et d’une diététicienne
 - ✓ Financement de **substituts nicotiniques**, de supports de communication **spécifiques** annonçant l’événement et financement de l’évaluation (5% du montant total du projet)



Date limite de dépôt des projets Moi(s) sans tabac : 31 mai 2023

Accès au cahier
des charges



CDC Mois sans
Tabac

Fiche projet



Fiche projet MST



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

CONTACT

 prevention.cpam-finistere2@assurance-maladie.fr

Christelle HEMON

Chargée de projets

Tél : 02 98 76 41 01

Valérie GOADEC

Référente technique Prévention

Tél : 02 98 76 47 11

Emilie JAOUEN

Chargée de projets

Tél : 02 98 76 56 27